



LA LETTRE D'INFORMATION / JUIN 2025

YANNICK MONNET

VOTRE DÉPUTÉ

POUR ME SUIVRE : [f](#) [@](#) [X](#)

ÉDITO

**Mesdames, Messieurs,
Cher.e.s ami.e.s,**

Dès 2022, avec mon suppléant Jean-Paul Dufrière, nous avons fait des questions de santé en général et de l'accès aux soins en particulier une priorité. Depuis, j'ai fait adopter une proposition de loi pour une meilleure prise en charge des soins liés au cancer du sein dont les décrets d'application devraient sortir d'ici la fin d'année. Je viens de rendre les conclusions d'une mission d'évaluation sur les aides liées à l'installation des jeunes médecins en proposant d'autres orientations sur les moyens mobilisés. Une mission sur les dépassements d'honoraires m'a été confiée et devrait aboutir à des propositions concrètes pour le prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale. Je suis également avec beaucoup d'attention la situation de l'hôpital de Moulins en intervenant régulièrement sur les moyens qui lui font défaut. À chacune de mes rencontres, ces enjeux reviennent avec force et mon investissement n'en est que décuplé.

La question centrale de l'école inclusive reste un engagement important et les manques de moyens récurrents, notamment en matière d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap, m'incitent à intervenir régulièrement et avec force auprès de l'Éducation Nationale. Même si certaines situations ont pu être résolues, il n'en

demeure pas moins que nous devons porter le fer sur les conditions d'emploi de ces professionnels indispensables.

D'autres sujets comme l'aménagement de la RN7 ou la ligne ferroviaire Paris-Clermont animent mon action.

Mais aujourd'hui, une question importante reste le budget de l'État, son déficit, sa dette, ses dépenses et ses recettes. Comment penser que l'on pourra mener des politiques publiques efficaces, qui répondent à vos besoins et, plus globalement, aux enjeux sociaux et environnementaux sans davantage de moyens assis sur une meilleure répartition des richesses ?

Alors que nous fêtons les 80 ans de la Sécurité Sociale, ses principes fondateurs restent d'une grande actualité : que chacun participe en fonction de ses moyens, et reçoive en fonction de ses besoins. Ils devront s'appliquer au prochain budget de la France ! Les richesses que nous produisons par le travail doivent nous permettre de faire davantage société, et que personne ne soit mis de côté.

Toujours à vos côtés.

Yannick Monnet,
votre député

Mon site internet

yannickmonnet.fr



Vous y retrouverez
une partie de mon activité
à l'Assemblée nationale
et en circonscription :
mes questions orales
et écrites, mes interventions,
mes rapports
et propositions de lois...
et un formulaire de contact.



PERMANENCE PARLEMENTAIRE

52, boulevard Ledru-Rollin, 03000 MOULINS
T. 04.70.20.24.21
yannick.monnet@assemblee-nationale.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi de 14h à 17h, mardi, mercredi et vendredi
de 9h à 13h et de 14h à 17h.

RN 7 À 2X2 VOIES : ENFIN, LA MOBILISATION PAIE



Depuis le début de mon mandat, poursuivant l'action de mon prédécesseur Jean-Paul DUFREGNE, j'ai multiplié les initiatives pour que les moyens nécessaires soient enfin mobilisés en faveur de la mise à 2X2 voies de la RN7 dans l'Allier : Questions au Gouvernement, courriers au Président de Région et aux Ministres des Transports successifs, rencontres avec la DREAL, délégation au Ministère des Transports avec

le sénateur Bruno ROJOUAN et les Maires de Trévol, Toulon et Bessay...

Tout ce patient travail n'a pas été vain : la confirmation est tombée, fin avril, que l'État et la Région ont enfin trouvé un accord pour réaliser le barreau de Trévol (dernier chaînon manquant de la RN7 entre Moulins et Paris) à partir de 2027, puis le contournement de Bessay-sur-Allier (dont le bourg est aujourd'hui asphyxié par les 2000 poids lourds qui le traversent quotidiennement) à partir de 2028.

C'est une victoire collective, pour toutes celles et ceux qui se battent pour le désenclavement de notre département et pour le respect des engagements pris par l'État lors de la mise en concession de l'A79. C'est surtout une victoire pour les Bourbonnaises et les Bourbonnais, et pour l'avenir du département de l'Allier !

MA PROPOSITION DE LOI POUR LIMITER LES FRAIS BANCAIRES

En 2024, les 5 grands groupes bancaires français ont réalisé 32,2 milliards d'€ de bénéfices, en hausse de 11 % par rapport à 2023. Ces résultats contrastent avec les difficultés financières de millions de Français, dont près de la moitié (45 %) se retrouvent à découvert au moins une fois par an, et dont 20 % sont à découvert dès le 16 du mois !

Aux angoisses liées à ces situations de précarité s'ajoutent les frais facturés par les banques : en moyenne 113 € par client et par an. Cela représente 6,5 milliards d'€ pour les banques, alors que leur gestion est automatisée et ne leur coûte presque rien !

Aussi j'ai déposé une proposition de loi qui prévoit notamment la suppression de la majeure partie des frais d'incidents bancaires ou des commissions d'intervention, et qui plafonne les frais courants liés à la gestion normale du compte.

Ce sont, à mon sens, des mesures de justice sociale : il n'est pas normal que les banques se rémunèrent une 1^{ère} fois avec l'utilisation de notre argent sur les marchés financiers, et une 2^{ème} fois avec la facturation de frais fictifs. Et il n'est pas acceptable que les banques s'enrichissent sur les fragilités économiques de millions de Français.



DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES : IL EST TEMPS D'AGIR !

Une mission m'a été confiée par le Premier Ministre, elle porte sur les dépassements d'honoraires pratiqués par les médecins spécialistes. Elle tire son origine de la loi visant à améliorer la prise en charge des soins et dispositifs spécifiques au traitement du cancer du sein par l'assurance maladie ; loi adoptée en mai dernier et dont j'étais le rapporteur. Nous avons inscrit dans la proposition initiale un article supprimant les dépassements d'honoraires, il n'a pas été retenu mais il a rempli son objectif : créer le débat. Débat dont l'intérêt est confirmé par une étude de l'Ufc-Que choisir publiée en 2024 qui alerte sur la « fracture sanitaire » liée à l'augmentation des dépassements d'honoraires pratiqués par 52 % des spécialistes libéraux. L'étude fait également apparaître un bond spectaculaire des honoraires excédant le tarif de base chez certains anesthésistes et pédiatres. Dans le même temps, 38 % des personnes s'estimant en mauvaise santé renoncent à des soins pour des raisons financières.

Nous rendrons nos conclusions et propositions en septembre prochain pour le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale.

PROPOSITIONS DE LOI SUR LES SOINS PALLIATIFS ET LE DROIT À L'AIDE À MOURIR

Ces deux textes m'ont mobilisé durant plusieurs semaines à l'Assemblée, dans le cadre de la commission des affaires sociales - où nous avons auditionné de nombreux professionnels dont le Docteur Claire Fourcade, Présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs -, puis en séance plénière ; également en circonscription où j'ai longuement rencontré l'équipe d'accompagnement en soins palliatifs du centre hospitalier de Moulins mais aussi dialogué avec des représentants d'associations favorables à l'aide à mourir.

Du texte sur les soins palliatifs, nous aurions dû débattre il y a au moins une décennie ; aujourd'hui 50 % des Français qui devraient être pris en charge en soins palliatifs n'y ont pas accès. J'ai proposé plusieurs amendements qui ont été acceptés en commission, dont le fait de hisser au rang de droit opposable l'accès à l'accompagnement et aux soins palliatifs. Mais pour que ceux-ci fonctionnent au mieux, il faut des hôpitaux de proximité, qui ne soient pas contraints de fonctionner sur un mode « dégradé » ; il faut rompre la spirale de la désertification médicale ; investir dans notre système de santé et reconnaître les personnels soignants et les étudiants pour éviter qu'ils ne se découragent définitivement.

L'enjeu du second texte qui porte sur l'aide à mourir, n'est pas, pour moi, et comme je peux l'entendre parfois, de permettre à chacun de choisir librement le moment de sa mort. L'enjeu est d'apporter une réponse circonscrite à des personnes malades incurables qui ne peuvent plus trouver secours dans les soins qui leur sont administrés et qui, au regard de souffrances physiques ou psychologiques insurmontables, souhaitent abréger leur fin de vie. Ce droit nouveau doit être synonyme d'une réponse exceptionnelle à une demande exceptionnelle.

Le retour de ces textes devrait intervenir lors de la discussion budgétaire et il sera indispensable que les moyens nécessaires pour développer les soins palliatifs soient inscrits pour que ce nouveau droit advienne.

DISPOSITIFS D'AIDE À L'INSTALLATION DES JEUNES MÉDECINS : QUELS RÉSULTATS ?

Je suis corapporteur de la mission d'évaluation et de contrôle des dispositifs d'aide directe à l'installation des jeunes médecins, instaurés par la loi de financement de la sécurité sociale de 2020. Il s'agit d'une part d'un allègement ciblé et provisoire de cotisations sociales pour ces jeunes diplômés s'installant en zone sous-dotée et d'autre part d'un contrat d'exercice signé par le jeune médecin avec l'ARS et ouvrant droit à un complément de revenus.

Il est ressorti de nos auditions que les aides financières à l'installation n'influent qu'à la marge sur la décision d'installation. A contrario, la distance au lieu de formation initiale et la présence de services publics sur le territoire constituent des facteurs déterminants dans l'installation des jeunes médecins.

La question des aides financières à l'installation doit donc être posée dans le cadre plus large d'un retour des services publics dans les territoires marqués par des difficultés d'accès aux soins.



RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous avons célébré cette année les 20 ans de la « Loi Handicap » votée le 11 février 2005, qui garantit entre autres « l'accès de l'enfant handicapé à un cadre ordinaire de scolarité et de vie ».

Pourtant, 20 ans après, on mesure le chemin qui reste à parcourir : les AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap) sont en nombre très largement insuffisant. L'État lui-même ne respecte pas la loi ! Dans l'Allier, les services de l'Éducation Nationale gèrent l'attribution d'AESH en retirant des moyens d'accompagnement à certains élèves pour les attribuer à d'autres, laissant ainsi seules les familles face à l'intégration scolaire de leurs enfants. Je me suis fortement mobilisé pour éviter ce scandale, à Neuilly-le-Réal comme à Chemilly.

Plus largement, la précarité des AESH explique les difficultés de beaucoup d'enfants à bénéficier de l'accompagnement auquel ils ont droit : avec 800 euros nets en moyenne, leur rémunération mensuelle est au-dessous du seuil de pauvreté, et sans perspective d'évolution salariale.

Soyons clairs : il faut mobiliser les moyens nécessaires pour offrir un cadre d'emploi attractif pour l'embauche, en nombre suffisant, d'AESH.

LE TOUR DES 126 COMMUNES DE LA CIRCONSCRIPTION

Dans une actualité où un évènement en chasse un autre, prendre le temps de vous rencontrer, de vous écouter, d'échanger voire de débattre est plus que jamais indispensable. En effet, nous avons légitimement le sentiment d'être parfois mis de côté par certaines décisions politiques qui agissent pourtant directement sur notre quotidien.

C'est pourquoi j'ai décidé d'entamer, depuis début janvier, le tour des 126 communes de ma circonscription. À un rythme moyen de deux réunions par semaine, cela prendra le temps qu'il faut !

Pas d'ordre du jour précis : les sujets et questions abordés sont les vôtres. Ce temps vous est dédié, et je mets un point d'honneur à être le député de toutes et tous, quelle que soit la diversité de nos convictions respectives.

À Chareil-Cintrat, Pouzy-Mésangy, Créchy, Fleuriel, Saint-Voir, Meillers, Paray-sous-Briailles, Le Veudre, Cesset, Marcenat, Château-sur-Allier, Coulanges, Bayet, Gipcy, Chapeau, Loriges, Neure... ce sont à chaque fois des discussions libres, riches et chaleureuses qui me sont très précieuses... et qui se finissent toujours autour d'un verre !

LIGNE SNCF PARIS-CLERMONT : MAINTENANT, DES ACTES !

La multiplication des retards et incidents graves sur la ligne Paris-Clermont est une véritable honte, pourtant dénoncée depuis des années.

Avec 14 autres députés et sénateurs de l'Allier, du Puy de Dôme et de la Nièvre, nous nous sommes constitués en groupe transpartisan pour mettre la pression sur le Ministre des Transports et la Direction de la SNCF : un cycle d'auditions, des réunions de travail, des rencontres ministérielles, des initiatives fortes comme le « train de la colère » le 15 avril dernier... tout cela a permis de remettre le dossier sur le dessus de la pile. Mais nous voulons maintenant des actes !

Nous portons des exigences fortes comme la sécurisation des voies, le renforcement des équipes de maintenance, l'amélioration du dispositif de gestion de crise, et surtout l'accélération de la livraison des nouvelles rames OXYGENE, qui a déjà été reportée 3 fois. Cela suffit : nous avons suffisamment souffert de 40 ans de sous-investissement chronique sur cette ligne, à l'époque du « tout-TGV ». Les 2 millions d'usagers de la ligne et les 10 millions d'habitants concernés ne sont pas des citoyens de seconde zone, et les territoires comme le nôtre méritent le respect !

DÉSERTS MÉDICAUX : À SITUATION EXCEPTIONNELLE, MESURES EXCEPTIONNELLES

10 % des Bourbonnais n'ont pas de médecin traitant. Les inégalités d'accès aux soins ne cessent de s'aggraver et le fossé continue de se creuser entre les territoires : il y par exemple 17 fois plus d'ophtalmologues à Paris que dans la Creuse !

Engagé chaque jour à vos côtés, je partage la détresse de ceux qui n'ont plus de médecin, et je m'inquiète du sentiment d'abandon qu'elle nourrit. Il faut agir !

C'est pourquoi j'ai cosigné la proposition de loi transpartisane visant à lutter contre les déserts médicaux, articulée autour de 3 grandes lignes de force : mieux répartir, mieux former et mieux accompagner les médecins sur notre territoire.

Cette proposition de loi instaure, entre autres, une régulation de l'installation des médecins en zone « surdotée » (13 % du territoire), où l'installation ne sera possible qu'en cas de cessation d'activité d'un autre médecin. Sur les 87 % restants du territoire, la liberté d'installation restera totale. Rien de bien coercitif, donc... Le texte a été adopté malgré l'opposition du gouvernement, de la droite et du RN. Il a maintenant été transmis au Sénat, et le chemin est encore long mais je me félicite de cette première victoire.





INTERPELLATIONS AU GOUVERNEMENT

Courriers aux ministres, questions écrites ou orales au gouvernement, interventions en commission ou dans l'hémicycle... Je suis à nouveau intervenu, ces derniers mois, pour relayer vos préoccupations et les problématiques de notre territoire, entre autres sur :

- Les moyens financiers octroyés aux Missions Locales pour assumer leurs actions au service de notre jeunesse
- Le renforcement des moyens d'investigation du Commissariat pour faire face au trafic de drogue à Moulins
- La limitation du reste-à-charge des résidents en EHPAD
- La défense de la ligne SNCF Moulins-Paray le Monial
- La simplification de l'ouverture des cafés et commerces de proximité en zone rurale
- Le maintien du Pass Culture collectif pour les établissements scolaires
- La protection de nos filières Label Rouge
- La prise en charge des urgences psychiatriques
- L'avenir du Campus universitaire de Moulins
- Les pensions d'orphelins, et l'octroi de l'Allocation de Rentrée Scolaire aux Pupilles de l'État
- Etc.

Retrouvez toute
mon activité
parlementaire sur



yannickmonnet.fr

SUR LE TERRAIN



Rencontre avec l'équipe d'accompagnement en soins palliatifs du Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure



Aux côtés des 2000 participantes de la Bourbonnaise pour Elles



Accueil du Ministre de la Santé pour la restructuration des Urgences du Centre Hospitalier



Mobilisation pour la défense de l'école d'Autry Issards



Pose de la première pierre de l'Espace muséal des Rapatriés d'Indochine de Noyant-d'Allier



Accueil à l'Assemblée Nationale des classes de défense des collèges François Villon et Émile Guillaumin



Concours agricole de Saint-Pourçain-sur-Sioule



Rencontre avec les salariés grévistes à la centrale électrique de Bayet



Visite de l'entreprise GOURLIER (menuiserie funéraire) à Coulanges



Échange sur les attaques de loups avec un éleveur de moutons à Trévol



Assemblée générale de l'association Souvigny Grand Site



Rencontre avec les colocataires de la Villa Marguerite (habitat partagé) à Moulins